

*Nombre de Conseillers en
exercice : 29*

Séance du 07 AVRIL 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 07 AVRIL 2014 A 20 H 15

Extrait affiché le :
08 Avril 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

3^{ème} séance 2014.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Objet : Composition du CCAS.

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

N° 27/2014

Madame Irène MICHEL, Maire-adjointe, invite le Conseil Municipal à fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) : conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du C.C.A.S est présidé par le Maire et comprend en plus, entre 4 et 8 membres élus du Conseil Municipal et entre 4 et 8 membres (à parité) nommés par le Maire parmi les personnes mentionnées au même article ; le CA sortant du CCAS est composé de 6 élus et de 6 membres nommés.

Elle propose au Conseil de garder ce même nombre.

L'Assemblée délibérante est unanime à en décider ainsi.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,